

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 07 OCTOBRE 2011**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie annexe le vendredi 07 octobre deux mille onze à vingt heures trente sous la présidence de Jacques FEYTE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Jacques FEYTE, Gérard DALLEMAGNE, Jocelyne AUZANNEAU, Gilles LE CAM, Laurent FAURE-BRAC, Eric LE FALHER, Robert GUENOT, Magid ALAOUCHICHE, Jean-Jacques ROQUES, Michelle FOUQUE-DUVAL, Frédéric PAIN, Sylvaine DROT, Pascal GEOFFRE.

**POUVOIR :**

Jean BEALU donne pouvoir à Jean-Jacques ROQUES.

**ABSENT :**

Delphine DEMAZIERE

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Michelle FOUQUE-DUVAL est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte rendu du Conseil municipal du 09 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de retirer de l'ordre du jour les dossiers suivants :

- Tarifs scolaires de la cantine, la garderie, l'étude surveillée et le centre aéré.
- Approbation du plan de mise en accessibilité.
- Cahier des charges du projet d'aménagement de la zone des Trembles.

**TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui informe que de nombreuses taxes et participations, au profit des diverses collectivités territoriales, sont supprimées ou remplacées par un nouveau système fondé sur 2 taxes : la taxe d'aménagement et le versement de sous densité.

Le Conseil municipal doit définir le taux de la part communale de la taxe d'aménagement qui doit être déterminé entre 1% et 5% avant le 30 novembre 2011 pour une application légale dès le 1<sup>er</sup> mars 2012,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

⇒ De prendre acte :

- de tous les termes de l'art. 28 de la loi de finances 2010-1658 du 29/12/2010 rectificative pour 2010,
- des abattements et exonérations de droit,

⇒ De déterminer à 5 % le taux de la Taxe d'Aménagement applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Neuville-sur-Oise.

**ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui informe que la commission des finances réunie le 27/09/2011 a émis un avis favorable sur le projet de budget supplémentaire 2011 de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal la proposition de budget supplémentaire 2011 qui s'équilibre en Recettes et Dépenses comme suit :

- En section de fonctionnement à la somme de 1 192 864,91 €
- En section d'investissement à la somme de 633 561,23 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget supplémentaire 2011 ainsi présenté.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2010 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2011**

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui rappelle le Compte Administratif 2010 du budget communal, voté le 13 mai 2011, et présente les résultats suivants :

- En fonctionnement - excédent de clôture de 1 563 789,00 €
- En investissement - excédent de clôture de 86 914,37 €

La commission des finances réunie le 27/09/2011 a émis un avis favorable sur l'affectation des résultats 2010.

Il est proposé au Conseil municipal l'affectation suivante :

- |  |               |
|--|---------------|
| - En recette d'investissement (art 1068) un excédent de fonctionnement capitalisé de | 423 991,17 €  |
| - En recette d'investissement (art 001) un excédent d'investissement de              | 86 914,37 €   |
| - En recette de fonctionnement (art 002) un excédent de fonctionnement de            | 1 139 797,83€ |

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LE BUDOKAN POUR L'ACCUEIL DE JEUNES NEUVILLOIS DURANT LE MOIS DE JUILLET - ANNEES 2010 ET 2011**

Monsieur le Maire donne la parole à Sylvaine DROT qui rappelle :

- que l'association le Budokan propose, dans la continuité de l'activité développée depuis 5 ans, un accueil ouvert aux enfants de 3 à 11 ans sur le plateau sportif et la salle de sports, durant le mois de juillet ;
- que l'association sollicite une subvention exceptionnelle, basée comme l'an dernier sur les effectifs de la saison précédente.

Afin de faciliter une meilleure compréhension dans l'attribution de cette subvention exceptionnelle, Sylvaine DROT propose que cette année, il soit payé et le solde de subvention pour juillet 2010 et la totalité de la subvention pour juillet 2011 puisque l'on connaît désormais le nombre d'enfants ayant été accueillis en juillet dernier.

Monsieur le Maire reprend cette proposition et indique que la somme de 1 265 € pour la saison 2011 + 750 € de solde sur l'année 2010 sera à prévoir au budget supplémentaire de 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Robert GUENOT ne participant pas au vote, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un total de 2 015 € au profit du Budokan, comportant le solde pour 2010 et la subvention pour 2011.

## **CHANGEMENT DE STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMMUNICATIONS ET ELECTRICITE DE LA REGION DE CONFLANS ET CERGY (SIERTECC)**

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Jacques ROQUES qui explicite la délibération du 21 juin 2011 du comité syndical du SIERTECC qui a adopté l'intégration de l'article 14 bis de son règlement dans les statuts du syndicat. Ceci implique que le reversement des 5/7 de la taxe communale de consommation finale d'électricité sera effectué deux trimestres après la réception des sommes de la part des fournisseurs d'énergie et que par conséquent, le financement des travaux sera assuré par le décalage de reversement des 2 trimestres.

Les conseils municipaux des communes adhérentes doivent être obligatoirement consultés sur le changement de statuts du SIERTECC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux statuts du SIERTECC.

## **CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION - RUE DE CERGY 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> PARTIE PROGRAMMES 2008 ET 2009**

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Jacques ROQUES qui rappelle que par délibération du 6 juin 2008, le Conseil municipal a donné délégation permanente au syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux de Télécommunication et d'Electricité de la Région de Cergy et de Conflans (SIERTECC) afin que les études et travaux d'enfouissement des réseaux de Télécommunication soient réalisés avec ceux qu'ERDF programme.

Il est proposé au Conseil municipal la convention avec le SIERTECC, pour les travaux d'enfouissement des réseaux de Télécommunication de la 1<sup>ère</sup> partie de la rue de Cergy, programme 2008 et de la 2<sup>ème</sup> partie, programme 2009.

### **1<sup>ère</sup> partie - programme 2008 :**

Le coût des études et des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SIERTECC et objet de la présente convention, s'élève à 35 359,73 € T.T.C. y compris les frais de maîtrise d'œuvre d'un montant T.T.C. de 2 224,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve cette convention avec le SIERTECC,
- autorise le Maire ou son représentant à la signer et faire procéder au mandatement des frais qui s'élève à 35 359,73 € T.T.C. et 2 224,50 € T.T.C.

### **2<sup>ème</sup> partie - programme 2009 :**

Le coût des études et des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SIERTECC et objet de la présente convention, s'élève à 68 104,75 € T.T.C. y compris les frais de maîtrise d'œuvre d'un montant T.T.C. de 4 425,77 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve cette convention.
- autorise le Maire ou son représentant à la signer et faire procéder au mandatement des frais qui s'élève à 68 104,75 € T.T.C. et 4 425,77 € T.T.C.

## **PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE NEUVILLE-SUR-OISE**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'intégration sur le site de la commune des réserves, des ateliers de restauration, des laboratoires de recherche des plus grands musées nationaux, le projet nécessite pour son implantation de confirmer l'abandon du tracé inscrit au schéma directeur de la Région Ile-de-France de 1994 pour le prolongement de la Francilienne et de supprimer l'emprise réservée correspondante au plan local d'urbanisme de Neuville-sur-Oise.

Monsieur le Maire avise que la procédure applicable est celle de la révision simplifiée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de prescrire la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet de supprimer l'emplacement réservé inscrit au profit du projet de prolongement de la Francilienne et permettre l'accueil du Centre National de Conservation des Patrimoines de Cergy-Pontoise,
- prend acte du débat sur les changements à apporter sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable.
- fixe les modalités de concertation, selon les modalités suivantes :
  - une exposition en mairie présentant le projet et ses impacts sur le document d'urbanisme, pendant une période d'un mois,
  - la mise à disposition d'un registre pendant toute la durée de cette exposition.
- demande l'application de la loi n° 2011-665 du 15 juin 2011 et particulièrement son article 1<sup>er</sup> qui prévoit que le projet de modification ou de révision est transmis au président du conseil régional d'Ile-de-France, qui rend un avis dans un délai d'un mois à compter de la transmission et au représentant de l'Etat dans la région d'Ile-de-France, qui prend une décision dans un délai de deux mois à compter de la transmission.

#### **DOTATION DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2012**

Monsieur le Maire informe que le député du Val d'Oise, Axel PONIATOWSKI, peut accorder à la commune au titre de l'année 2012, sur sa réserve parlementaire, une dotation à hauteur de 10 000 € pour la réalisation d'un projet de travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le projet suivant :

› L'amélioration des équipements sportifs rue du Pavillon avec une réalisation prévisible en juin 2012 se décomposant comme suit :

- Sécurisation de l'entrée de la salle de sport par une porte métallique solide et étanche.
- Assainissement du Pavillon d'angle par un renforcement de l'isolation et rénovation de la partie sanitaire extérieure.
- Pose d'une grille en remplacement du portail ancien en bois donnant accès par la rue de l'Abbé Legrand et aménagement engazonné d'un espace de jeux pour les jeunes enfants de la maternelle.

Le montant des travaux est estimé à 29 500 € H.T. soit 35 282 € T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce choix de travaux et autorise le Maire ou son représentant à :

- demander l'attribution de la dotation de la Réserve parlementaire 2012 d'un montant de 10 000 € afin d'effectuer des travaux d'amélioration des équipements sportifs rue du Pavillon,
- constituer le dossier correspondant et signer tout document s'y rapportant.

#### **MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL DURANT LES ABSENCES POUR CONGES MALADIE**

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui expose qu'il est nécessaire de préciser les conditions d'attribution des primes liées au régime indemnitaire du personnel communal, en cas de congé de maladie et par conséquent de modifier la délibération du 07 mai 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter la précision comme ci-dessous :

- l'absentéisme est pris en compte de la manière suivante :

« En cas de congé de maladie : maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, hormis l'hospitalisation et ses suites et accident de travail et ses suites, les primes et indemnités sont diminuées, au prorata de la durée d'absence à concurrence d'1/30ème par jour d'absence au-delà du 10ème jour d'arrêt cumulé depuis le début de l'année civile ».

Cette modification prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### **SUPPRESSION D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET DE 23H00 - CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET DE 23H34**

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui informe qu'il est nécessaire de réorganiser la garderie scolaire à raison de 2h30 supplémentaires par jour, les mardis, jeudis et vendredis, en alternance une semaine sur deux.

Par conséquent, il convient de :

- supprimer un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet de 23 heures hebdomadaires,
- créer un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet de 23h34 hebdomadaires,
- modifier le tableau des emplois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

## AVENANT AU CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE MADAME ROUGET MARTINE

### (Augmentation de la durée hebdomadaire de travail)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 juin 2011 pour le renouvellement, à titre exceptionnel, du contrat à durée déterminée de Madame ROUGET Martine pour la période du 05 septembre 2011 au 31 juillet 2012.

Dans le cadre de la réorganisation de la garderie scolaire, la présence de Madame ROUGET Martine est nécessaire les mardis, jeudis et vendredis de 16h15 à 18h45, et ce à compter du 19 septembre 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de Madame ROUGET Martine à compter du 19 septembre 2011 comme défini ci-dessus et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de Madame ROUGET Martine

## TARIFS REVEILLON DU JOUR DE L'AN 2012

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Jacques ROQUES qui propose les tarifs suivants pour le réveillon du Jour de l'An 2012 dans la grande salle du foyer communal :

- Participation de 110 € par personne (120 personnes maximum).
- La bouteille de champagne supplémentaire 20 €.

Jean-Jacques ROQUES précise qu'un acompte de 50 % sera demandé à la réservation à chaque participant au plus tard fin novembre et le solde une semaine avant le réveillon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ces tarifs.

## INFORMATIONS DIVERSES :

Jacques FEYTE :

Propose les dates suivantes :

- prochains conseils municipaux : les vendredis 18 novembre et 16 décembre (pré-conseil lundis 14 novembre et 12 décembre),
- commission des finances : vendredi 9 décembre à 20h30 pour la préparation du budget primitif 2012.

Gérard DALLEMAGNE :

- Précise que les travaux de reboisement dans la zone d'accueil des réserves des musées nationaux, dans la ZAC de Neuville vont débuter prochainement.

- Informe :

- de la mise en place de panneaux de présence d'information de vitesse sur le RD203,
- les esquisses de la place du Pont seront bientôt présentées,
- les travaux du mur du cimetière commencent la semaine prochaine,
- de l'ouverture de plusieurs chantiers du réseau des eaux usées pris en charge et réalisés par le SIARP,
- des infiltrations d'eau ont été décelées dans l'église St Joseph.

Gilles LE CAM :

Informe que le CCAS et la commission culture et loisirs projette le film « Casque d'Or » avec Simone Signoret jeudi 20 octobre 2011 à 14h au foyer communal et précise que l'entrée est gratuite et ouverte à tous.

Jean-Jacques ROQUES :

Rappelle que le 11<sup>ème</sup> salon des créations neuvilloises aura lieu les 15 et 16 octobre prochain de 10h00 à 18h00 au foyer communal.

Informe que la Compagnie à l'envers se produira samedi 22 octobre à 20h30 au foyer communal pour une représentation théâtrale gratuite intitulée « l'oignon de Trévignolles ».

Magid ALAOUCHICHE :

Informe qu'il manque de l'éclairage allée de la Seigneurie.

La séance est levée à 22h25.